



Interdit bancaire après une liquidation judiciaire

Par **cedpav**, le **17/01/2008** à **18:14**

bonjour

En 2003

En proie à des difficultés financières j'ai émis des chèques sans provisions ce qui m'a plonger dans un interdit bancaire .

Par la suite en 2004 mon commerce a etait mis en redressement judiciaire suite aux difficultés de régler mes fournisseurs et créanciers d'état 'urssaf...'.
La cloture de la liquidation a etait prononcée pour insuffisance d'actif en mars 2007 .

Aujourd'hui je suis toujours interdit bancaire jusqu'en octobre 2008

La banque de france a toujours une liste des chèques émis en 2003.

Es-t'il possible de faire arreter l'interdit bancaire puisque la cloture a était prononcée ????????

Merci